

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Société D.P.I.M sur la commune principale de l'AIOT 71bis Rue Henri Gautier 44550 Montoir-de-Bretagne.

La référence de votre dossier est A-5-X7YUMH757 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/10/2025 à 10h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83409649700187**

Organisme : **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**

Fonction : **CHARGEÉE D'AFFAIRES EN ENVIRONNEMENT**

Personne morale

N° SIRET **53066960500020**

Raison sociale **DPIM**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3^e de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

71 RUE HENRI GAUTIER

44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **HSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Société D.P.I.M**

Description des activités : **La société D.P.I.M (Décapage – Peinture – Industriel – Marine) est une entreprise qui réalise des prestations pour les besoins en matière de pose de revêtement et de**

préparation de surface pour les professionnels de la marine, du bâtiment et de l'industrie. Elle est localisée sur la commune de Montoir-de-Bretagne dans le département de la Loire-Atlantique (44), en région Pays de la Loire. Les principales missions de la société sont les suivantes : Préparation de surface ; Pose de revêtements spéciaux ; Décapage ; Sablage ; Application de peinture industrielle,.... Pour cela, le site de Montoir-de-Bretagne est composé d'un atelier comprenant la cabine de grenaillage, l'aire de peinturage, le laboratoire de peinture et les stockages de peinture, d'un bâtiment administratif (rez-de-chaussée et étage 1) comprenant les bureaux et les locaux sociaux et en extérieur, d'une zone de stockage de déchets et d'une zone de stockage de matériels (pièces à peindre et produits finis). Le site est donc concerné par les rubriques ICPE 1978, 2575 et 2940.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **71bis Rue Henri Gautier 44550 Montoir-de-Bretagne**

X : 309433

Y : 6702978

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2575	2575	Emploi de matières abrasives	Puissance totale installée 22 kW	D	Présence d'une cabine de grenaillage. Utilisation de produits
1978	1978-8	Utilisation de solvants organiques	consommation de solvant 14.5 t/an	D	solvantés dans le cadre de l'activité de peinture.
2940	2940-2-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	Quantité maximale journalière de produits susceptible d'être mise en œuvre 80 kg/j	DC	Quantité maximale journalière utilisée au sein de l'atelier.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination : En extérieur, présence d'une zone de stockage de déchets (2 bennes dédiées ; autres bennes présentes appartenant aux entreprises voisines SOFREBA et ARMITEC), et d'une zone de stockage de matériels (pièces à peindre et produits finis). 1 benne pour le DIB (DERICHEBOURG), 1 benne pour les produits souillés (pots de peinture, chiffons, bâches, pinceaux, ...) récupérés par CHIMIREC. 1 benne pour le stockage des déchets et cartons (PAPREC). Récupération des poussières avec particules de peinture grâce à un aspirateur puis stockage dans des fûts. Récupération par CHIMIREC. Fûts poussières sols, fût de poussières du grenaillage, GRV diluant usagé. Filières en place avec tri des déchets et enlèvement par une entreprise spécialisée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **Présence d'un poteau incendie sur la zone à proximité du site. Poteau situé à 220 mètres environ du site, et localisé sur le bord de la rue Henri Gautier, sur la commune de Montoir-de-Bretagne. Présence d'extincteurs répartis dans le local (11 extincteurs). Ils sont adaptés au risque et judicieusement placés. Ils permettront au personnel d'intervenir rapidement en cas de sinistre. Alerte des services d'incendie et de secours par téléphone. Une procédure en cas d'incendie est en place. Les plans d'intervention (bâtiment administratif et atelier) sont affichés dans les locaux sociaux.**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)